

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 2

- dont représentés : 1

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

EXCUSES : M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et M. DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2020/11

OBJET : AMELIORATION DE LA GESTION DE CRISE ET DE LA DIFFUSION D'ALERTE EN CAS D'ESSAIM SISMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE GRENOBLE.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération 2017/230 du 22 septembre 2017, actant l'inscription de la CCVUSP dans le programme d'action de Gestion Intégrée des Risques Naturels ;

CONSIDERANT la localisation d'un essaim sismique dans la vallée de l'Ubaye ;

CONSIDERANT le besoin d'information à la population en cas d'occurrence d'un essaim sismique ;

CONSIDERANT le développement d'un projet Science-Décision-Action sur la thématique des essaims sismiques dans le massif alpin français ;

VU le projet de convention de partenariat proposé par l'université de Grenoble Alpes, portant sur « l'amélioration de la gestion de crise et de la diffusion d'alerte en cas d'essaim sismique » ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de collaborer avec l'université de Grenoble Alpes pour développer l'amélioration de la gestion de crise et la diffusion de l'alerte en cas d'essaim sismique.
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat ci-annexé.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la présente convention ainsi que tout document relatif à cette opération.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.